

17 JUIN 2020

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze juin deux-mille-vingt à vingt heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le cinq juin deux-mille-vingt.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, HILY Françoise, DUPLAT Vincent, LE MOINE Audrey, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : aucun

Conseillers municipaux absents : aucun

Mme Francine STEPHAN a été élue secrétaire de séance.

2020-20 – FINANCES- Budget principal - Compte administratif 2019

Rapporteur : Laurence PERCHOC

Les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	- 3 162 185,91 €
Recettes de l'exercice	+ 4 404 193,40 €
Résultat de l'exercice	+ 1 242 007,49 €
Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture	+ 1 242 007,49 €

L'excédent de clôture en fonctionnement ressort à **1 242 007,49 €**.

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	- 4 134 532,14 €
Recettes de l'exercice	+ 5 105 104,06 €
Résultat de l'exercice	+ 970 571,92 €
Déficit antérieur reporté	- 731 081,70 €
Solde d'exécution sans les RAR	+ 239 490,22 €
Solde des Restes à Réaliser	0 €
Résultat de clôture	+ 239 490,22 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit à **+ 239 490,22 €**.

Le résultat global de clôture est donc un excédent de **1 481 497,71 €**.

M. Daniel GOYAT, Maire nouvellement élu, propose d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget principal Commune, conforme au compte de gestion du Trésorier.

Le Maire

M. Daniel GOYAT

